



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/201  
20 juin 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 38 de la liste préliminaire\*

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES  
GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES  
NOUVELLES OU RÉTABLIES

Lettre datée du 12 juin 1997, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur les élections législatives en Algérie, publiée le 10 juin 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent des  
Pays-Bas auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

---

\* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur les élections  
législatives en Algérie, publiée le 10 juin 1997

L'Union européenne exprime sa satisfaction concernant la tenue des élections législatives en Algérie le 5 juin, qui ont permis à l'électorat algérien de se prononcer dans l'ordre et dans de bonnes conditions de sécurité. L'Union prend acte de la déclaration faite par la mission d'observation internationale conjointe qui indique, tout en relevant certaines imperfections notables, que le scrutin s'est déroulé dans des conditions généralement satisfaisantes. La tenue de ces élections marque un pas en avant dans le processus de réformes politiques et témoigne du souhait du peuple algérien de prendre son avenir en mains et de participer directement à l'édification d'une société démocratique et non violente.

L'Union européenne espère que la nouvelle Assemblée jouera un rôle moteur dans le processus de démocratisation et de restructuration économique en Algérie.

-----